



**MARCHE DE
SERVICES
ET DE FOURNITURES**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Identification des acheteurs	<p>Mairie de Vayres 44, avenue de Libourne 33870 VAYRES Téléphone : 05.57.55.25.55 Télécopie : 05.57.55.25.56 Mail : contact@mairie-vayres.fr</p> <p>Mairie d'Arveyres 8, rue de l'Eglise 33500 ARVEYRES Téléphone : 05.57.24.80.14 Télécopie : 05.57.24.80.64 Mail : mairie-arveyres@wanadoo.fr</p>
Identification du pouvoir adjudicateur	<p>Mairie de Vayres 44, avenue de Libourne 33870 VAYRES Téléphone : 05.57.55.25.55 Télécopie : 05.57.55.25.56 Mail : contact@mairie-vayres.fr</p>
Objet de la consultation	<p>Production et distribution de repas non préparés à l'avance pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- deux établissements scolaires et un accueil de loisirs sur la commune d'ARVEYRES- deux établissements scolaires et un accueil de loisirs sur la commune de VAYRES <p>en vue de leurs consommations sans délais</p>
Type de procédure	<p>Marché de services et fournitures Appel d'offres ouvert- article 33 et 57</p>
Type de marché	<p>marché à bon de commandes Article 77 du C.M.P.</p>
Remise des offres – Date limite	<p>Lundi 8 juin 2015 à 12 heures</p>
Date d'envoi de l'avis à la publication	<p>Lundi 20 avril 2015</p>
Allotissement	<p>Lot Unique</p>

Le présent règlement comporte 6 pages

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION 3

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES 3

- 1 – Mode de dévolution
- 2 – Complément à apporter au C.C.T.P. et C.C.A.P.
- 3 – Variantes / options
- 4 – Durée du marché
- 5 - Lieu d'exécution et de consommation
- 6 – Délai de validité des offres et prix

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES 4

- 1 – Retrait du dossier de consultation
- 2 – Connaissance du dossier et des lieux
- 3 – Etablissement de l'offre
- 4 – Mémoire technique et financier

ARTICLE 4 : CRITERES D'ATTRIBUTION 5

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES 6

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte **sur la production et la distribution de repas non préparés à l'avance** pour 4 établissements scolaires et 2 centres de loisirs en vue de leur consommation sans délai et la fourniture de goûter pour les ALSH.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

1 – Mode de dévolution

La procédure retenue est la procédure d'appel d'offres ouvert (article 57 du C.M.P.)

Lot unique

Marché de type à bons de commandes (article 77 du C.M.P.)

2 – Complément à apporter au C.C.T.P. et C.C.A.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

3 – Variantes / options

Les variantes et options sont interdites

Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

4 – Durée du marché

La durée du marché est fixée à un an à compter de la date d'exécution du premier bon de commande soit le 1^{er} septembre 2015.

Il pourra ensuite à l'initiative des acheteurs faire l'objet de 2 reconductions sans toutefois que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans. Le marché expirera en tout état de cause au plus tard le 31 août 2018.

L'autorité compétente du pouvoir adjudicateur prend à cet effet la décision de reconduire tous les marchés et d'en informer le titulaire dans un délai de 3 mois avant la fin de la première année en cours, par lettre recommandée avec accusé réception.

5- Lieu d'exécution et de consommation

- lieu d'exécution : Restaurant scolaire de l'école maternelle d'Arveyres
 Restaurant scolaire de l'école élémentaire de Vayres

- lieu de consommation : Restaurant scolaire de l'école maternelle d'Arveyres
 Réfectoire du centre de loisirs d'Arveyres

 Restaurant scolaire de l'école élémentaire de Vayres
 Restaurant scolaire de l'école maternelle de Vayres

6 – Délai de validité des offres et prix

- le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter du lendemain de la date limite de remise des offres
- le marché est à prix unitaires et forfaitaires
- les prix sont révisibles annuellement

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES

1 – Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est disponible sur la Plateforme de dématérialisation des marchés : marchespublics.aquitaine.fr, www.boamp.fr, www.mairie-vayres.fr

2 – Connaissance du dossier et des lieux

Le candidat devra, avant la remise de son offre, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, apprécié les conditions d'exécution et avoir visité les lieux.

Les visites sont fixées pour :

- Arveyres : Les Mardis 5-12-19 Mai 2015 sur RDV au 05.57.24.80.14
- Vayres : Les Mardis 5-12-19 Mai 2015 sur RDV au 05.57.55.25.55

Une fiche de visite sera remise et une copie devra être jointe à l'offre.

3 – Etablissement de l'offre

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces *prévues à l'article 45 du Code des Marchés Publics* :

- La lettre de candidature du candidat **(DC1)**
- La déclaration du candidat **(DC2)**
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- L'état annuel des certificats reçus **(NOTI2)**. L'état annuel pourra être remplacé par une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat. Cette déclaration permettra au candidat de justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales. Dans le cas où une telle déclaration serait fournie par le candidat, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans le délai de 15 jours à compter de la notification de sa désignation par la personne responsable du marché, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents. Le candidat établi dans un état membre de la communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine selon les mêmes modalités que celles prévues pour un candidat établi en France. Le candidat établi dans un pays tiers doit pour les impôts taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu dans ledit pays à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays.
- l'acte d'engagement daté et signé par le candidat ou ses représentants qualifié (rédigé en français et l'offre en euros).

➤ Le mémoire technique et financier qui devra comporter le descriptif technique de l'offre, le détail financier de l'offre, l'attestation d'assurance et les références, le certificat délivré par un organisme de qualification et de Classification agréé par l'Administration.

4 – Mémoire technique et financier

Le mémoire technique et financier du candidat ne devra pas dépasser 50 (cinquante) pages. Toutes les pages au-delà de la 50^{ième} ne seront pas examinées.

La présentation de l'offre du candidat devra suivre le CCTP du Chapitre II à V.

Le descriptif technique de l'offre devra suivre la structuration du CCTP Chapitre II à V.

ARTICLE 4 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

1^{er} critère : la sécurité alimentaire (30 points)

Le candidat remettra un mémoire technique détaillant les points suivants :

- les règles d'hygiène applicable au personnel ainsi que les mesures de nettoyage de désinfection des équipements
- les modalités de réception (organisation et contrôle) et de conservation des marchandises
- les modalités de confection, conservation à préciser ainsi que les modes de contrôles des températures
- la liste des fournisseurs et les critères de sélection de ceux-ci (ainsi que les mesures prises pour vérifier la constante adéquation de ces fournisseurs aux critères avancés)
- l'organisation des contrôles bactériologiques
- la traçabilité des produits : le candidat remettra une note technique sur les moyens mis en œuvre pour garantir la provenance des produits et leur traçabilité.
- La qualification du personnel titulaire
- Les mesures envisagées et les moyens mis en œuvre en cas d'intoxication alimentaire

2^{ème} critère : la qualité des repas (30 points)

Le candidat remettra dans son mémoire technique, la liste de la provenance des principales fournitures ainsi qu'une proposition de menus

- D'un trimestre pour les écoles et d'un mois de fonctionnement complet de l'accueil de loisirs

3^{ème} critère : le coût des prestations (25 points)

Ce critère sera réparti comme suit :

- Prix du repas enfant 15 points
- Prix du repas adulte 5 points
- Prix du goûter 5 points

4^{ème} critère : prise en compte du développement durable (10 points)

- L'émission de gaz à effet de serre, concernant la production, le transport et la transformation des denrées (circuit court),

- La part des produits issus de l'agriculture biologique,
- L'utilisation dans la production des denrées, des produits phytosanitaires
- L'absence d'OGM dans la chaîne de production
- La gestion des déchets et en particulier la réduction des emballages.

5^{ème} critère : Présentation de l'offre (5 points)

- L'offre doit être présentée conformément au dossier de consultation.
- La règle des arrondis doit être respectée (au centième après la virgule)

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

➔ **Transmission électronique**

Transmission des offres via la plateforme Marchés Publics d'Aquitaine.

➔ **Transmission sous support papier**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE 2015/2018

Ce pli doit contenir les pièces définies à l'article 3 du présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Le pli cacheté sera remis à l'adresse suivante (adresse unique d'envoi) :

Mairie de VAYRES, 44 avenue de Libourne 33870 VAYRES

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Vu et Accepté sans réserve,

A _____, le _____

Signature du candidat